COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : Mmes Emma VÉRON, Nathalie PANCHER, M. Alain BRUANT, Mme Murielle DAVID, MM. Clarisse LEJARD, Christophe AUBIER-LAURE, Marc LEFEVRE, Olivier FOUQUET, Mmes Alix de VESINS, Chantal COULPIED.

Etaient absents excusés: MM. Vincent HUET (procuration E. VÉRON), Pascal LEBATTEUX (procuration C. AUBIER-LAURE), Mme Laure VAIDIE (procuration M. GENDRY), M. Frédéric LUISETTI (procuration M. LEFEVRE), Mme Stéphanie PELTIER (procuration A. BRUANT), M. Mickaël RODAYER (procuration C. COULPIED), Mmes Geneviève BRIAND (procuration C. LEJARD), Gwénaëlle FROISSARD.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PANCHER.

<u>D190923-01 : MARCHÉ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE :</u> <u>CHOIX DES ENTREPRISES - ERRRATUM</u>

Conformément à la réglementation sur les marchés publics et en application du règlement intérieur pour application du code de la commande publique, les travaux de rénovation énergétique de l'école publique ont été passés selon la procédure adaptée (pour mémoire : marché compris entre 90 000 € et 5 350 000 € HT).

Le marché, composé de 6 lots, a été publié le 2 juin puis le 3 juillet (pour le lot 1 infructueux) sur le site du Conseil départemental et dans un journal d'annonces légales. Les propositions ont été analysées par notre architecte et la Commission ad hoc.

Après une erreur de montant concernant le lot 2 présenté en séance le 7 septembre dernier, Monsieur le Maire propose de prendre connaissance de la modification tarifaire, et de se prononcer sur l'attribution des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte l'attribution du marché à procédure adaptée et le choix des entreprises dans le tableau récapitulatif ci-joint :

Lot n°	Objet	Entreprise	Montant HT
1	Gros œuvre	DEVAUTOUR 72300 SABLE-SUR-SARTHE	Base : 80 244,40 €
2	Bardage bois – Façades	COURBOULAY 72650 LA BAZOGE	Base : 265 350,80 € avec variante en faux clairevoie (-30 450,82 €) soit 234 899,98 €
3	Menuiseries extérieures	DABIN 72300 SABLE-SUR-SARTHE	Base : 57 880,00 €
4	Faux plafonds - Plâtrerie	QUALIPLAQUE 72300 SABLE-SUR-SARTHE	Base : 90 816, 32 €
5	Ventilation - Plomberie	ANVOLIA 72 72190 SARGE LES LE MANS	Base : 56 798,64 €
6	Electricité	CSC 72140 SILLE LE GUILLAUME	Base : 13 356,60 € Option mise aux normes : 515,07 €

- Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises concernées ainsi que tous les documents et actes y afférents ;
- Précise que les dépenses et recettes (demandes de subventions) correspondantes sont inscrites au budget 2023 ;
- Prend acte que la délibération D070923-01 est remplacée par la présente.

INFORMATIONS DIVERSES:

- Programme « village d'avenir » : le Préfet propose un programme d'ingénierie afin d'aider les communes rurales dans leur projet de développement, et en lien avec les dispositifs existants. Les Petites Cités de Caractère ont demandé si un regroupement des 5 PCC sur le Département était possible si celles-ci peuvent dégager des actions et des projets communs d'animation et de valorisation du patrimoine. La question reste ouverte, sachant que les communes intéressées doivent se manifester avant le 15 octobre prochain ;
- Réunion sur les zones d'accélération des énergies renouvelables : la loi prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables. Dans ces zones, les projets pourront bénéficier d'avantages dans les procédures d'appels d'offres afin de faciliter leur déploiement. Il faut aussi définir des zones d'exclusion. Ces sites devront être référencés avant le 31 décembre de l'année 2023.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 19 octobre 2023 à 20h00.

LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 19 septembre 2023

Michel GENDRY	
Emma VÉRON	
Vincent HUET (procuration à E. VÉRON)	
Nathalie PANCHER	
Alain BRUANT	
Murielle DAVID	
Clarisse LEJARD	
Pascal LEBATTEUX (procuration à C. AUBIER-LAURE)	
Christophe AUBIER-LAURE	
Marc LEFÈVRE	
Laure VAIDIE (procuration à M. GENDRY)	
Olivier FOUQUET	
Frédéric LUISETTI (procuration à M. LEFÈVRE)	
Stéphanie PELTIER (procuration à A. BRUANT)	
Mickaël RODAYER (procuration à C. COULPIED)	
Geneviève BRIAND (procuration à C. LEJARD)	
Alix de VESINS	
Gwénaëlle FROISSARD (absente)	

Chantal COULPIED